

Arrêté n° 2025-018

Objet : Fermeture temporaire du terrain de football de CHAILLY-EN-BIERE du samedi 28 juin 2025 14h au lundi 30 juin 2025 10h

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le besoin en équipement pour la tenue d'une manifestation non sportive,

Considérant qu'en conséquence, il est nécessaire de fermer temporairement le terrain de football de Chailly-en-Bière pour l'organisation du feu d'artifice de la fête du village.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est propriétaire du Stade de Chailly-en-Bière situé sur la RN7, route de Fontainebleau, 77930 Chailly-en Bière, qui comprend les équipements précités,

Considérant qu'en cas de fermeture du terrain, les activités sportives habituelles seront annulées,

ARRÊTE

Article 1 :

Le terrain de football situé au Stade de Chailly-en-Bière, RN7, route de Fontainebleau 77930 CHAILLY-EN-BIERE sera fermé du samedi 28 juin 2025 14h au lundi 30 juin 2025 10h.

Article 2 :

Aucun match ni entraînement de football ne pourra avoir lieu sur ce terrain aux dates mentionnées à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'équipement sportif concerné.

Article 4 :

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera effectuée :
- aux clubs sportifs concernés.

Fait à Samois-Sur-Seine, le 23 juin 2025

Pascal GOUHOURY

Président de la Communauté d'agglomération
du Pays de Fontainebleau

Certifié exécutoire le 25 JUIN 2025
Date de mise en ligne le 25 JUIN 2025
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250625-2025-018-AR
Date de réception préfecture : 25/06/2025